

---

Africa Day Symposium 2001  
The Millennium Africa Programme

Tuesday, 22 May 2001  
United Nations University Tokyo, Japan

Version Finale  
Contribution au Symposium sur le Partenariat pour le Renouveau de l'Afrique

Communication de  
**S.E.M. Jean-Christian Obame Ambassadeur du Gabon**

**Le Financement du Programme pour la Renaissance  
de l'Afrique et la Contrainte de la Dette**

---

Excellence Monsieur le Doyen des Ambassadeurs Africains,  
Excellence Madame et Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur le Recteur de l' Université des Nations Unies,  
Honorables invités du Gaimusho,  
Chers amis de l'Afrique,

1. Je vais tenter de résumer les principales idées qui ressortent de ce Symposium pour ce qui est des aspects relatifs au financement du MAP et de l'épineux problème de la dette africaine. Mon exposé s'articulera donc autour de quatre points principaux : Dans un premier temps, je parlerai du financement du MAP, puis j'aborderai la question de la dette en tant que facteur bloquant du développement de l'Afrique. Dans un troisième temps, très sommairement et de manière critique, je passerai en revue la mise en oeuvre de certaines initiatives en cours sur l'allègement de la dette, notamment l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Enfin, je m'aventurerai à faire une proposition sur la mise en place au niveau régional et sous-régional d'une initiative pro-active de gestion de la dette .

**I/. Le Financement du MAP**

2. S'agissant tout d'abord du financement du MAP, il est dit sans ambages au paragraphe 86 du projet en anglais du document que "le financement du développement va requérir la mobilisation de vastes ressources à la fois de l'intérieur comme de l'extérieur du continent ". A ce niveau, il convient d'associer cette déclaration comme l'a justement relevé le professeur Aryeetey, à l'un des objectifs principaux que s'est déjà fixé l'Afrique et qui est de réduire de moitié d'ici à l'An 2015 le niveau de la pauvreté. Pour y parvenir, les simulations macro-économiques ont montré que l'Afrique devrait réaliser en moyenne, à partir de l'an 2000, un taux de croissance de 8% par an.

3. Pour atteindre ce taux de croissance ambitieux, certes des mesures d'accompagnement contenues également dans le MAP sont préconisées. Il s'agit en particulier : de l'amélioration de l'environnement économique en Afrique en faveur du secteur privé; de la construction d'infrastructures communautaires de base, notamment les routes et les télécommunications, et d'une meilleure gouvernance par le renforcement des capacités humaines et administratives, ainsi que de l'adoption par les gouvernements de principes politiques plus démocratiques. Autant de mesures qui devraient permettre une internalisation plus accrue des programmes de développement.

4. Cependant, au delà des grands principes, aucun chiffre même approximatif soit-il n'est donné pour fixer les idées sur l'ampleur des besoins. Il faudrait donc partir des réalités actuelles des flux internes et externes de financement des économies africaines pour tenter de cerner les contours de ces besoins prospectifs. Voyons pour cela quelques chiffres.

5. Selon les Perspectives de l'économie mondiale du FMI publié en Avril dernier, en l'an 2000, le taux de croissance de l'Afrique n'a pas dépassé 3%. Ce taux pourrait ne pas s'améliorer en 2001, du fait de la détérioration continue des termes de l'échange et du ralentissement de l'économie mondiale. En réalité, l'on s'accorde à reconnaître que la demande étant généralement faible en Afrique, toute croissance économique ne peut être induite que par deux types de facteurs internes et externes. Au plan interne, il s'agit des facteurs suivants :

- Une amélioration substantielle du taux d'investissement par rapport au PIB. Ce taux était de 20% en 2000, comparé à un taux de 30% pour l'ensemble des pays en développement d'Asie;
- Une augmentation du taux d'épargne par rapport au PIB qui était de 18% en 2000, comparé à près de 32% dans le cas des pays asiatiques;
- Un redressement de la position du compte courant extérieur qui demeure négative pour toute l'Afrique Sub-Saharienne, et un niveau confortable de réserves internationales pour couvrir les importations de biens et services essentiels. Dans ce domaine, les réserves de l'Afrique, et particulièrement de l'Afrique au Sud du Sahara s'élevaient à près de 33 milliards de dollars US en 2000, contre environ 340 milliards de dollars US pour l'Asie, soit le dixième. Ceci implique donc pour l'Afrique la mise en oeuvre de politiques axées sur les exportations qualitatives, quantitatives et compétitives pour générer davantage des devises.

Sur ce dernier point, les participants au Symposium ont certainement noté dans l'exposé de M. Hatakeyama, Président de JETRO, toutes les possibilités de promotion commerciales qu'offre cet organisme aux pays africains désireux de pénétrer le marché japonais. Ils ont aussi pris connaissance dans l'exposé de M. Petit de l'accent que met désormais l'Union Européenne sur le Commerce (plûtôt que sur l'aide publique au développement) en tant que facteur de promotion de la croissance économique en Afrique.

6. Sur le plan externe, les facteurs qui peuvent stimuler la croissance des économies africaines sont multiples. Il peut s'agir à la fois :

- des flux capitaux pour compléter les investissements publics et privés;
- du capital humain, notamment de l'assistance technique extérieur; et
- du transfert de technologies, particulièrement dans les domaines susceptibles d'apporter une valeur ajoutée aux industries locales.

En nous limitant aux flux de capitaux, le financement extérieur Net en direction de l'Afrique s'est élevé en 2000 à près de 22 milliards de dollars US. Si l'on décompose ces flux, l'on constate d'abord que ces capitaux sont pour la plupart issus des réaménagements de dettes, donc il ne s'agit pas des financement nouveaux ou " d'argent frais ". Ensuite, l'on remarque aussi que les flux de prêts publics ont été négatifs au cours de la même période. De plus, bien que les flux d'aide publique au développement (APD) aient été relativement importants dans le passé, pour l'Ambassadeur Horiuchi, la réalité actuelle est que l'APD en direction de l'Afrique est en net recul et de nombreuses nouvelles conditionalités y afférentes l'ont détourné de ses buts originels. Dans le même temps, les prêts privés sont demeurés faibles, notamment les prêts bancaires qui n'ont pas dépassé 500 millions de dollars US pour toute l'Afrique.

7. En conclusion sur ce premier point, l'on peut tout simplement noter que le financement du MAP sera un véritable challenge si les tendances constatées tant internes qu'externes n'étaient pas inversées radicalement. Ceci nécessitera l'adoption d'un partenariat véritable avec l'Afrique dans lequel, comme il est dit dans le MAP, une solution novatrice au problème de la dette en constitue le préalable. C'est l'objet de mon deuxième point.

## **II/. La Problématique de la dette**

8. L'encours de la dette africaine a souvent donné lieu à de nombreuses controverses entre les différents protagonistes. Certains le minorisent tandis que d'autres ont tendance à le surévaluer à tort ou à raison. Néanmoins, si l'on s'en tient aux sources du FMI dans le World economic outlook (WEO), l'encours de la dette africaine serait en 2000 de l'ordre de 300 milliards de dollars US, dont près de 240 milliards US pour toute l'Afrique Sub-Saharienne. Quelque soit le montant, ce qui en définitive est important c'est d'apprécier la soutenabilité du service de la dette individuellement ou collectivement.

9. Au titre du service de la dette, l'Afrique aurait en 2000 décaissé en valeur absolue 28,2 milliards de dollars US. Si nous comparons ce chiffre par rapport à celui du financement extérieur reçu par l'Afrique au cours de la même période, on peut noter que l'Afrique a plus donné qu'il n'a reçu de l'extérieur. En d'autres termes, Il y a eu un désinvestissement de l'Afrique au profit de l'étranger. Comment l'Afrique pourrait-elle mobiliser ces importantes ressources qui lui échappent chaque année et qui pourraient, si elles étaient réinvesties, contribuer à son essor économique? A cette question le MAP a tracé quelques pistes d'action. Parmi lesquelles figurent :

- La possibilité d'une conversion de dettes en prises de participations dans des projets locaux (Debt equity Swaps);

- Le développement des marchés financiers
- Les remises ou les annulations de dettes contre la protection de l'environnement; et
- le renforcement des systèmes bancaires pour une mobilisation plus accrue de l'épargne intérieure.

10. En définitive, l'un des objectifs recherchés par plusieurs pays africains partisans de l'allègement de la dette est de rendre son service plus soutenable. Or, le critère de soutenabilité de la dette est malheureusement un concept encore très controversé, car il peut exprimer des réalités différentes en fonction des intérêts en présence. Selon le WEO, la dette africaine s'est établie à environ 70% du PIB en 2000, contre 30% du PIB dans le cas des pays en développement d'Asie. Dans le même temps, le ratio de la dette extérieure sur les exportations de biens et services non-facteurs atteignait près de 200% pour l'Afrique et environ 98% pour l'Asie. Ces deux ratios montrent donc l'ampleur du poids de la dette sur les économies africaines comparativement à celles d'Asie.

11. En considérant ces mêmes ratios, l'une des critiques souvent formulées à l'encontre du FMI est que cette institution a tendance à projeter des taux de croissance très optimistes dans ses analyses sur la soutenabilité de la dette des pays africains, notamment en ce qui concerne l'initiative PPTE. En effet, sur un plan méthodologique, plus les projections de croissance sont élevées, et moins les pays éligibles recevront de financement dans la cadre de cette initiative. Mais dans bien des cas, les deux critères utilisés: Dette Extérieure / PIB et Dette Extérieure / Exports doivent être complétés par un autre critère qui est celui du Service de la dette / les Recettes fiscales. Il conviendrait d'étayer cela par deux exemples, notamment ceux afférents aux cas de la Tanzanie et du Gabon.

12. Dans le cas de la Tanzanie, le Gouvernement de ce pays africain consacre 30 à 35 % de ces recettes fiscales annuelles pour servir sa dette extérieure qui est 9 fois supérieur à ce que l'Etat alloue aux secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé. Pour ce qui est du Gabon, Voilà un pays qui a rééchelonné sa dette au Club de Paris en Novembre 2000 et qui au titre de l'exercice budgétaire 2001 va devoir décaisser plus de 47% de ses recettes fiscales pour servir sa dette extérieure, soit près de 20% du PIB. Pendant ce temps, la part des ressources fiscales allouées au budget d'investissement pour le financement des infrastructures de base n'est que d'environ 10%, soit moins de 2% du PIB. En outre, la part de ressources budgétaires pour le financement des secteurs sociaux (éducation, santé) ne représente que 1% du PIB en 2001. De telles financements marginaux des secteurs clés de l'économie gabonaise montrent à l'évidence la contrainte majeure de la dette extérieure pour son développement soutenable.

### **III/. Revue des initiatives de réduction de la dette**

13. L'initiative PPTE a été généralement bien accueillie par les pays africains. Cet engouement initial résulte de ce que cette initiative vise à réduire à la fois la dette et la pauvreté. Ce même crédit positif est aussi pour l'instant accordé à la Facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté que vient de lancer le FMI, en ce qu'elle

pourrait permettre une meilleure redistribution du produit des allègements de dettes au profit des secteurs sociaux. Cependant, des critiques objectives sont déjà adressées à l'encontre de toutes ces initiatives. Parmi celles-ci l'on peut par exemple citer :

- Les lenteurs dans la mise en oeuvre et le fait que trop peu de pays aient pu à ce jour en bénéficier;
- Les mécanismes de financement de l'initiative paraissent encore incertains entre les différents contributeurs; et
- Le montant des ressources disponibles dans le Fonds fiduciaire géré par la Banque mondiale pour l'initiative PPTE, qui est de 2,5 milliards de dollars, paraît disproportionné par rapport au coût de cette initiative estimé à 29 milliards de dollars.

Sur ce dernier point, il n'est donc pas surprenant de constater une prolifération de conditionnalités opérationnelles dont on estime parfois qu'elles sont essentiellement liées à l'étroussure des ressources.

#### **IV/. Une Initiative Proactive africaine de Gestion de la Dette**

14. Les critiques qui sont faites à l'encontre de ces initiatives du FMI et de la Banque mondiale ainsi que le manque réel d'engagement des pays créanciers en faveur d'une solution globale au problème de la dette des pays lourdement endettés, offrent l'opportunité à l'Afrique dans le cadre du MAP d'être proactive dans la recherche d'une solution viable à son endettement. Cette solution viable comporte au moins deux facettes. La première est de rechercher une réduction immédiate et substantielle de la dette africaine; et la deuxième serait de mettre en place une institution supranationale régionale et sub-régionale susceptible de garantir une meilleure gestion de la dette actuelle et future des pays africains.

15. C'est dans ce contexte, et pour tenir compte de la remarque faite par l'Ambassadeur Haggag qui a suggéré lors du Symposium une approche régionale au problème de la dette que nous proposons le lancement d'une institution qui pourrait s'appeler : " Le Fonds Africain de Gestion de la Dette (FAGD) " ou en anglais " African Debt Management Fund (ADMF) ". Cette institution pourrait se structurer autour des grands ensembles économiques sous-régionaux existants, à savoir :

- Le FAGD des pays de la CEMAC/CEEAC en Afrique Centrale;
- Le FAGD des pays de l'UEMOA/CEDEAO en Afrique de l'Ouest;
- Le FAGD des pays membres de la SADC en Afrique du Sud et de l'Est; et
- Le FAGD des pays d'Afrique du Nord.

18. Les objectifs de ce Fonds seraient de :

- Se substituer aux pays membres en portant leurs obligations financières;

- Assurer globalement et souverainement la gestion de la dette publique des pays membres;
- Devenir l'intermédiaire financier unique des Etats- membres en matière de négociation ou de renégociation de dettes; et
- Assister les gestionnaires nationaux de la dette qui seront formés localement ou par les partenaires extérieurs bilatéraux et multilatéraux dans la formulation des stratégies d'endettement.

19. Cette institution dont la création est proposée pourrait s'inspirer des mécanismes de fonctionnement d'autres institutions similaires telles que celles existant en Corée du Sud ou en Argentine. Si l'idée de ce fonds était retenue dans le MAP, nous suggérons qu'une étude de faisabilité soit entreprise avec la collaboration de la Commission Economique pour l'Afrique de l'ONU (CEA) et les différentes Communautés économiques sous-régionales.

20. Pour terminer, je voudrais solliciter votre indulgence pour avoir peut-être été un peu long. Mais, cela en valait sans doute la peine car à nos yeux, la question du financement du MAP et de son corollaire la dette sont essentielles à plus d'un titre. Nous en sommes d'autant plus convaincus que pour nous, tout principe aussi généreux soit-il, ne saurait-être viable que s'il est mis en action. Il convient donc d'oeuvrer tous ensemble, y compris dans le cadre de la prochaine TICAD dont le Japon est le promoteur, pour donner une colonne vertébrale financière solide à ce corps encore en gestation qu'est le MAP.

Je vous remercie.

• • •